



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOUCIER
SEANCE DU 15 MARS 2022

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre en exercice : 11

Qui ont pris part : 8

Date de la convocation : 08/03/2022 Date affichage : 29/03/2022.

Présents : ROUX Nathalie, GAILLARD Michel, MATHIEU Éric, GRAND Gérard, BANDERIER Jacky, NERET Florence, RECOLET Serge, ROUMÉAS Didier.

Absents excusés : DUBREZ-FORGNONE Jocelyne, FERREUX Morgane, POULET Gabriel
Mme DUBREZ-FORNGONE Jocelyne a donné pouvoir à M. MATHIEU Éric.

Secrétaire de séance : GRAND Gérard

Ajouts à l'ordre du jour : Parcelle E 680 – déclassement E 674– CAUE

Approbation du compte-rendu :

Aucune remarque concernant le compte-rendu de la réunion du 15 février 2022.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Impayés :

Le montant des impayés supérieurs à 30 jours au 15 mars 2022 est de 5 366.64 €.

CHAMBLY : Compte-rendu consultation – Zonage – Cartographie du cours d'eau :

Approbation de la synthèse de la consultation. Une liste de diffusion a été décidé par le conseil municipal. Le document est consultable sur le site <https://www.doucier.fr>.

Zonage – Plui : Le conseil municipal organisera une réunion avec TEC et la Fédération de chasse
La modification de la cartographie des cours d'eau sur le site est acceptée.

Voirie : régularisation de déclassement – Passage mairie :

Le conseil accepte le principe du déclassement de la parcelle E 674 (extrémité de l'impasse des Gourmets) pour la régularisation avec l'existant.

Travaux mairie – Avancée et étude location appartement :

Le logement est presque terminé – Le loyer sera de 600 € mensuel.

Le passage entre le mairie et l'hôtel est pour une partie sur un terrain privé. La partie privée est achetée par la commune et sera goudronnée. Ce n'est pas une voirie mais une parcelle sur laquelle est autorisée l'accès aux propriétés contiguës.

Le nouveau terrain ne changera pas d'appellation et s'appellera toujours « Place de la Mairie ».

CAUE :

La commune accepte la proposition du CAUE pour l'assistance à maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement du village.

Plage saison 2022 :

Aménagement, un devis de 2 080,00 € produit par ETAP Pernet est accepté.

Fonctionnement : Suite au courrier du SDIS qui se désengage pour la surveillance de la plage, le conseil municipal s'est rapproché de « Profession Sport » qui doit nous adresser un devis pour cette prestation.

Période estivale : embauche d'une personne en renfort du 1^{er} juin au 30 septembre 2022.

SIDEC - Coûts forfaitaires et unitaires 2022 :

Maintenance du logiciel de gestion par le SIDEC pas d'augmentation pour l'année 2022.

Questions diverses :

- *Information sur la solidarité Ukraine.*
- *Nature propre – La fédération de chasse organise une journée de nettoyage sur le site de Chambly le 19 mars 2022.*
- *Nettoyage de printemps de la commune le 09 avril 2022. Rendez-vous à 9h30 sur le parking de l'école.*
- *Info Triathlon, le 18 et 19 juin 2022, la commune n'octroie pas de subvention.*
- *Info tri : information sur la qualité de tri sur la commune.*
- *Le Jura de haut en bas, le 26 mai 2022 passe par la commune.*
- *Le loyer du bureau du Sie du Lac d'Ilay sera de 150€ mensuel charges comprises (ex bureau du secrétariat de mairie).*

- Le secrétaire ;
Gérard GRAND



Le Maire
Nathalie ROUX

